



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agressions sexuelles

Question écrite n° 70017

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'opportunité de créer un centre de recherche, de soins et de formation dans le domaine de la pathologie des auteurs de violence sexuelle. Ce projet, qui est soutenu par plusieurs praticiens, a pour but d'allier recherche clinique et scientifique dans le but d'améliorer la prévention de la récidive sexuelle. Si ce type de structures existe dans plusieurs pays avec des résultats probants comme au Canada ou en Allemagne, il fait défaut dans notre pays. Elle lui demande quels moyens elle entend mettre en oeuvre pour permettre la création d'un tel centre.

Texte de la réponse

La circulaire n° 09-11/E3 du 16 octobre 2009 présente les dispositions relatives au suivi judiciaire des délinquants sexuels. La mise en place de centres spécifiques avec des professionnels, spécialisés dans le traitement des délinquants sexuels, correspond à cette préoccupation de lutte contre une telle délinquance. Le projet des docteurs Sophie Baron-Laforêt et Serge Stoleru et du professeur Christian Hervé préconise de créer un centre de recherche, de soins et de formation dans le domaine de la pathologie des auteurs de violence sexuelle. Cette structure de soins pourrait accueillir les patients d'autres établissements présentant des situations cliniques difficiles. Les dimensions « recherche » et « formation » du centre apparaissent également novatrices et utiles. La mise en place d'un tel centre fait l'objet d'une étude approfondie du ministère de la justice. Toutefois la prise en charge relève principalement du ministère de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70017

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1015

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3447